



MARCHE GOURMANDE

Châtenois-les-Forges LE 22 juin 2025

RÈGLEMENT

1. **Manifestation** : Randonnée pédestre et gastronomique, dite « Marche gourmande ».
 2. **Organisateurs** : La commune de Châtenois-les-Forges en partenariat avec les associations « Comité des fêtes, Voisinofolie, la Matinale, l'Acc et l'Acca chasse »
 3. **Description** : La Marche gourmande offre la possibilité à un large public d'effectuer une promenade urbaine de 8 kilomètres à travers la commune de Châtenois les forges en passant par 3 étapes de restauration en plein air. Les départs se feront entre 10h30 et 11h30 à raison d'un départ toutes les 15 minutes.
 4. **Participation** : La participation à la Marche gourmande se fait uniquement sur inscription. Les inscriptions seront prises du 20 mai au 10 juin 2025 et devront être accompagnées du règlement (par, espèces ou chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC,) pour être validées. Le nombre de participants étant limité à 200 personnes, les inscriptions seront donc prises en compte par ordre d'arrivée. Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.
 5. **Départ** : L'accueil et le départ se feront au complexe sportif Voie du Tram 90700 Châtenois-les-Forges À son arrivée, conseillée environ 20 minutes avant le départ de la marche, chaque participant devra retirer une feuille de route à présenter à chaque pause dégustation et un gobelet réutilisable. Un seul passage à chacun des 3 stands-dégustation est autorisé. Il est formellement interdit d'apporter de l'alcool.
- Rappel** : L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Veillez à contrôler votre consommation avant de prendre le volant. Pensez au covoiturage. Aucun alcool ne sera distribué aux mineurs, même accompagnés. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident et se réserve le droit de refuser de servir un participant qui serait en état manifeste d'ébriété.
6. **Équipement** : Prévoir des chaussures de randonnée ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

7. Conditions d'annulation :

- Du fait de l'organisateur : en cas d'ordre de la Préfecture pour mauvaises conditions météorologiques (avis de tempête par exemple), pandémie ou pour tout autre évènement exceptionnel ou si le nombre de participants est insuffisant, la manifestation sera annulée et les participants remboursés sur demande écrite.
- Du fait des participants : après la date limite des inscriptions, fixée au 10 juin 2025 inclus, toute inscription sera définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis à l'organisateur.

8. Assurance et responsabilités : L'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile. Il décline toute responsabilité en cas de perte, vol, maladie, accident ou défaut d'un participant durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration d'aptitude physique à participer à la randonnée et à déguster les produits alimentaires proposés.

9. Éthique et sécurité : Les participants doivent respecter les lieux, suivre le balisage, se conformer aux règles du Code de la route relatives à la circulation des piétons et respecter la charte éthique du randonneur. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.

10. Animaux : Les chiens sont autorisés mais obligatoire d'être tenu en laisse tout le long du parcours pour des raisons de sécurité et d'accès.

11. Photos : Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant dans le cadre de la promotion de l'évènement.

12. Respect du règlement : En s'inscrivant, chacun s'engage explicitement à respecter ledit règlement. En cas de non-respect, l'organisateur a autorité pour exclure tout participant contrevenant.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

RENSEIGNEMENTS

Mairie

« Marche gourmande »

18 Voie du Tram

90700 Châtenois-les-Forges

Mail : accueil@chatenoislesforges.fr

Tél : 03 84 29 40 67

